Ce site utilise des cookies et vous laisse le choix d'accepter ou de refuser leur utilisation. ✓ OK, tout accepter
En savoir plus

ESPACE MILITAIRE

Les autres substances psychoactives

Les drogues peuvent avoir des effets très différents, mais ont un point commun : elles sont toutes interdites en France et leur usage est incompatible avec le métier de militaire. Une automédication peut être aussi incompatible avec votre profession.

Les drogues

Les drogues ont des effets très différents en fonction du produit.

Elles peuvent être :

> Stimulantes : cocaïne, crack, Khat, amphétamines
> Apaisantes sédatives : héroïne
> Hallucinogènes : champignons hallucinogènes, LSD

Ces substances sont vendues au marché noir et sont souvent coupées par des substances autres plus ou moins toxiques.

Les effets indésirables et les risques liés à la consommation de ces produits varient en fonction de ce qui est consommé.

Un risque cependant est commun à toutes les substances illicites : la dépendance et la souffrance qu'elle entraîne.

Leur prise modifie votre comportement et peut être responsable d'accident.

Si vous consommez régulièrement ou même ponctuellement ce type de produit, il est préférable de faire évaluer cette consommation par un professionnel.

> Consulter le site drogues-info-service

Les médicaments

Certains médicaments agissent spécifiquement sur le cerveau. Ils peuvent vous endormir, vous ralentir, diminuer votre vigilance ou au contraire vous aider à lutter contre la fatigue.

Ces médicaments ne doivent pas être pris sans avis médical. Ils peuvent avoir des effets secondaires gênants.

En cas d'automédication, vous prenez des risques pour votre santé. Vous prenez des risques aussi au travail ou au volant pour votre entourage (famille, collègues) et vous-même.

Éviter toute automédication

En cas de prise de traitement psychotrope (antidépresseur, anxiolytique, sédatif….) prescrit par votre médecin, il est préférable d'en parler à votre médecin des forces qui évaluera la nécessité ou pas d'adaptation de votre poste.

En savoir plus

- Consulter le site de l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies